

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Décision n°2026-05

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DES MENUISERIES INTERIEURES DU BATIMENT SITUÉ AU 22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20200907-12 du conseil municipal en date du 07 septembre 2020,

Vu la décision du maire n°2025-53 portant sur l'attribution du marché de travaux de rénovation des menuiseries intérieures du bâtiment situé au 22 avenue de la République,

Considérant que les travaux de serrurerie sur les menuiseries intérieures du bâtiment situé au 22 Avenue de la République doivent être modifiés (serrures de sûreté),

DECIDE

- **d'attribuer** le marché relatif aux travaux de rénovation des menuiseries intérieures du bâtiment situé au 22 Avenue de la République à l'EURL LES MENUISERIES D'AUXIGNY située ZA de Bois Blanc 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant de 3 593,62 € HT (soit 4 312,34 € TTC),
Il est précisé que cette décision annule et remplace la décision n°2025-53.
- **de signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **de dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité
le-5.FEV.2026...

Fait à Saint Martin d'Auxigny,

le 04/02/2026

Le Maire,

Fabrice CHOLLET

